



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT

D'ILLE-
ET-VILAINE

CANTON DE
MONTFORT
SUR MEU

COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARAULT

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Par suite d'une convocation en date du 3 juillet 2020, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 10 juillet 2020 à 19h sous la présidence de Mme Régine ARMAND, Maire

Etaient présents: ANGER Mélanie, ARMAND Régine (a reçu pouvoir de M. Morre), BOUQUET Christiane (a reçu pouvoir de M. Besson), CILLARD Nathalie (a reçu pouvoir de Mme Loaëc), DUMORTIER Jean (a reçu pouvoir de Mme Brochard), GARIN Julien, LARGOUËT Mathilde (a reçu pouvoir de Mme Domec), LEBOIS Daniel, MAGAND Jean, PASDELOUP Rozenn (a reçu pouvoir de Mme Trehin), RAVEL Jean-Jacques (a reçu pouvoir de M. Detoc), Jean-Marie TRINQUART (arrivé 19h10-délibération n°39/2020) lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du C.G.C.T.

Etai(en)t excusé(s) : BESSON Etienne (a donné pouvoir à Mme Bouquet), BROCHARD Audrey (a donné pouvoir à M. Dumortier), DETOC Erwan (a donné pouvoir à M. Ravel), DOMEK Lucie (a donné pouvoir à Mme LARGOUËT), LOAËC Christelle (a donné pouvoir à Nathalie Cillard), MORRE Patrick (a donné pouvoir à Mme Armand), TREHIN Myriem (a donné pouvoir à Mme Pasdeloup),

Secrétaire : Julien GARIN

N°38 / 2020

Sénatoriales : Elections des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants

Madame Régine ARMAND, Maire, rappelle aux conseillers municipaux que le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 porte convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre prochain. Dans cette optique, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin que ceux-ci désignent leurs délégués titulaires et suppléants, destinés à faire partie du collège électoral pour l'élection des sénateurs.

En application de l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant le nombre de délégués et de suppléants, le conseil municipal de La Chapelle Thouarault doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Madame Régine ARMAND, Maire, informe aussi les membres du Conseil municipal des modalités du scrutin pour la désignation de ces délégués et suppléants, fixées par circulaire ministérielle du 30 juin 2020 et par l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020, pour les communes de plus de 1000 habitants, en particulier : Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Les délégués et les suppléants seront élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les candidats se présentent sur une liste (complète ou non) composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste. Aucun fléchage ne doit être effectué : les termes « titulaires » et « suppléants » ne doivent donc pas apparaître sur les bulletins de vote.

Madame Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- ✓ Jean DUMORTIER
- ✓ Christiane BOUQUET
- ✓ Mélanie ANGER
- ✓ Mathilde LARGOUËT

La présidence du bureau est assurée par les soins de Mme Le Maire.

Les candidats suivants se présentent sur une même liste, dénommée « A » :

- ✓ Régine ARMAND
- ✓ Patrick MORRE
- ✓ Myriem TREHIN
- ✓ Erwan DETOC
- ✓ Christiane BOUQUET
- ✓ Jean-Jacques RAVEL
- ✓ Rozenn PASDELOUP
- ✓ Jean DUMORTIER

Après enregistrement de l'unique liste de candidats, dénommée « Liste A », il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 18
 - bulletins blancs ou nuls : 0
 - suffrages exprimés : 18
 - majorité absolue : 10
- La liste « A » a obtenu : 18 voix.

Aussi,

- sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires,
 - ✓ Régine ARMAND
 - ✓ Patrick MORRE
 - ✓ Myriem TREHIN
 - ✓ Erwan DETOC
 - ✓ Christiane BOUQUET

- puis sont ainsi proclamés élus en qualité de suppléants,
 - ✓ Jean-Jacques RAVEL
 - ✓ Rozenn PASDELOUP
 - ✓ Jean DUMORTIER

pour les élections sénatoriales.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

N°39 / 2020	Questions diverses
--------------------	---------------------------

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- Autorise le paiement à l'association La Chouap Verte, gérant les Jardins familiaux, d'un montant de 240€ correspondant au remboursement de leur achat de 4 cuves d'occasion de 1000 litres, pour la récupération de l'eau de pluie, favorisant ainsi les économies d'eau;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture

Fait et publié à La Chapelle Thouarault le 10 juillet 2020.

Le Maire
Régine ARMAND